Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260209-07_2026-DE

Saint-Lunaire
VOUS N'AVIEZ JAMAIS VU LA MER
CÔTE D'ÉMERAUDE

Décision relative au renouvellement de l'adhésion à l'ADRC

2026

DECISION MUNICIPALE
N° 7-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;
Vu la délibération n°32/2020 du Conseil Municipal du 27 Mai 2020 donnant délégation au Maire pour autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
Vu l'appel de cotisation fait par l'Agence Nationale pour le développement du cinéma en région (ADRC) :

DECIDE

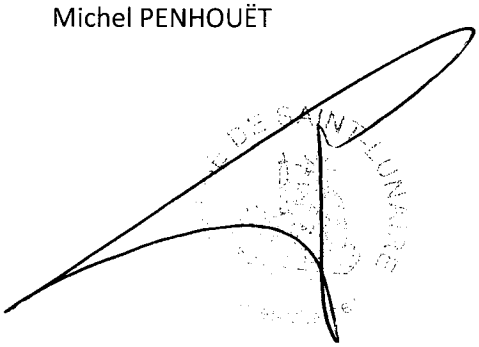
ARTICLE 1 : De renouveler l'adhésion à l'Agence Nationale pour le développement du cinéma en région (ADRC) pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : Le montant de la cotisation pour l'année 2026 s'élève à 115,00 € TTC.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 7 Février 2026

Le Maire,
Michel PENHOUËT



Mairie : Boulevard Flusson – 35800 SAINT-LUNAIRE
e-mail : mairie@saint-lunaire.fr
Tél : 02 99 46 30 51
Site internet : www.saint-lunaire.fr